

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 100, 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

#### **Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Date	Date						
2014-11	-13						
Client Reference No N° de référence du client 6D063-144801							
No./N° V	ME						
end fin	Time Zone Fuseau horaire						
	Central Standard Time CST						
	•						
7							
Bı	ıyer Id - Id de l'acheteur						
I .	og108						
· · ·	- N° de FAX						
(204) 98	33-7796						
	2014-11  S No./N° VI  end fin						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée							
See Herein								
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur							
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur								
(type or print)	Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/							
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	res d'imprimerie)							
Signature	Date							



Solicitation No. - N° de l'invitation 6D063-144801/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

6D063-144801

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE :	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	Besoin	2
1.3	COMPTE RENDU	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	2
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.5	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE :	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE !	5 – ATTESTATIONS	5
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	5
PARTIE (	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.2	Besoin	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES.	
6.6.	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8 6.9	ATTESTATIONS	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
	« A » - BESOIN	
	« B » - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
ANNEXE	« C » - EXIGENCES EN MATIERE D'ASSURANCE	. 14
VIVIEAE	W D N - RASE DE DAIEMENT	15

6D063-144801

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable a) tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;

#### 1.2 **Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

#### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-desclauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copies papier)

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier 6D063-144801 WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Section III: Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

# Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

# 3.1.1 Fluctuation du taux de change

#### 3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

6D063-144801

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Id de l'acheteur - Buyer ID wpg108

File No. - N° du dossier

WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la a) demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

# 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- Conformité à l'ensemble des exigences obligatoires (O) des spécifications, comme il est décrit dans l'Annexe « A », Besoin.
- b) Conformité à la Base de paiement, comme il est décrit dans l'Annexe « B ».

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Méthode de sélection - critères 4.2.1 techniques obligatoires

# **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat. s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

# 6.1 Exigences relatives à la sécurité

- **6.1.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.
- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe B;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

# 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

# 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

# 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2015.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Bill Perkins
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Suite 100-167 Lombard Ave.
Winnipeg, MB, R3B 0T6

Téléphone : 204-983-0275 Télécopieur :204-983-7796

Courriel: bill.perkins@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : à déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

# 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :	
Titre :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

# 6.6. Paiement

# 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « un prix ferme » précisé(s) dans le contrat, selon un montant total de à

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**déterminer** \$. Les droits de douane « sont exclus » et la taxe sur les produits et servicesou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

#### 6.6.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

# 6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

2007-11-30

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

#### 6.8 Attestations

#### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-09-25), biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- e) Annexe C, Exigences en matière d'assurance;
- f) Annexe D, Base de paiement
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

#### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	(2010-01-11)
B1501C	Appareillage électrique	(2006-06-16)
B7500C	Marchandises excédentaires	(2006-06-16)
C5201C	Frais de transport payés d'avance	(2008-05-12)
D5328C	Inspection et acceptation	(2007-11-30)

### 6.11.1 Assurance – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### **ANNEXE « A » - BESOIN**

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), à Winnipeg, au Manitoba, recherche un entrepreneur qui doit fournir, livrer et installer une ultracentrigeuse compatible avec les têtes Beckman existantes, et assurer la formation connexe. L'ultracentrifugeuse doit être livrée à l'ASPC, à Winnipeg, au Manitoba, au plus tard le 31 mars 2015.

# **CRITÈRES OBLIGATOIRES**

Le soumissionnaire **DOIT** indiquer s'il satisfait (Oui) ou s'il ne satisfait pas (Non) à chacun des critères. Pour être jugé conforme, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères obligatoires énumérés ci-dessous.

Le soumissionnaire **<u>DOIT</u>** fournir de la documentation (voir le point 1.2 ci-dessous) sur l'appareil proposé et indiquer à quel endroit, dans les documents, se trouve l'information relative à chacun des critères obligatoires.

Le soumissionnaire qui ne satisfait pas à tous les critères obligatoires sera jugé non conforme, et sa soumission ne sera plus prise en considération dans le cadre du processus d'évaluation.

Point	Critères obligatoires	Oui	Non	Renvoi
1.1	Produits livrables obligatoires : Tous les produits à livrer doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2015.			
1.2	Renseignements techniques : L'information, les photos et les brochures techniques doivent être fournies avec la soumission afin de démontrer clairement la conformité de votre soumission aux exigences détaillées dans la présente invitation.			
1.3	L'appareil doit être une ultracentrifugeuse réfrigérée tournant à 90 000 tr/min au maximum, ayant des dimensions maximales de 95 cm de largeur et 70 cm de profondeur et fonctionnant à 200-240 V.			
1.4	Le système de réfrigération ne doit pas utiliser de produits chimiques appauvrissant l'ozone, tels que les chlorurofluorurocarbones.			
1.5	Les fluctuations de puissance ne doivent pas perturber l'exécution; capacité de faire le suivi des coupures d'alimentation et d'indiquer si les paramètres d'exécution ont été altérés.			
1.6	L'appareil doit avoir un écran tactile et un logiciel de pointe convivial qui ne nécessite pas un branchement à un ordinateur portable ou à un OP pour fonctionner.			
	Logiciels			
2.1	L'appareil doit permettre aux utilisateurs d'installer différents programmes.			
2.2	L'appareil doit permettre de gérer la vie utile de la tête et la fonction de sécurité de la tête.			
2.3	L'appareil doit accorder l'accès aux utilisateurs autorisés			

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	seulement (protection par mot de passe).		
2.4	L'appareil doit avoir la capacité de produire des graphiques en temps réel sur l'écran tactile afin de permettre le suivi des paramètres d'exécution, tels que la vitesse et la température.		
2.5	L'appareil doit avoir des fonctions de surveillance et de commande à distance qui permettent à l'utilisateur ou au superviseur de lancer, d'arrêter, de contrôler et de surveiller l'exécution à l'aide d'un OP ou d'un téléphone intelligent et de recevoir des alertes et des messages de défectuosité par courriel.		
2.6	L'appareil doit avoir un système de simulation et de calcul embarqué permettant d'optimiser l'exécution pour assurer une efficacité maximale.		
2.7	Le niveau de bruit à un mètre devant la centrifugeuse doit être de <53 dBa.		
2.8	L'appareil doit pouvoir fonctionner avec toutes les têtes existantes du laboratoire (Beckman SW60, SW40, SW32, 70 Ti, 50.2 Ti, 90 Ti et NVT 90).		
2.9	L'appareil doit avoir un filtre HEPA.		
2.10	L'appareil doit avoir un port USB pour permettre l'exportation des données.		
	Acceptation		
3.1	L'inspection et l'acceptation se feront à Winnipeg à la satisfaction de l'utilisateur désigné ou d'un représentant autorisé.		

Client Ref. No. - N° de réf. du client

6D063-144801

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE « B » - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Reportez-vous à SRCL ci-joint (Exigence de sécurité Check Liste).

### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

#### Sécurité

Cet avis vise à informer les soumissionnaires ALL intéressés que pour obtenir un contrat qui contient une exigence de sécurité, tous les soumissionnaires doivent détenir une attestation de sécurité valide délivrée ou approuvée par TPSGC canadien Direction de la sécurité industrielle (DSIC) au niveau indiqué dans le présent document d'appel d'offres . Si le soumissionnaire ne pas détenir une attestation de sécurité valide ou exiger que le niveau à être mis à jour, TPSGC parrainera le soumissionnaire. S'il vous plaît soumettre votre demande par écrit les renseignements suivants par courrier électronique à Bill Perkins, à bill.perkins@pwgsctpsgc. gc.ca

- .
- o Dénomination sociale
- o Adresse postale
- o Nom et prénom de la personne de contact
- o numéro de téléphone de la personne de contact
- o Titre de la personne de contact
- o Numéro de télécopieur
- o adresse e-mail de la personne de contact
- o achats numéro d'entreprise
- o la langue de correspondance
- o niveau de sécurité requis

Informations supplémentaires sur la sécurité de TPSGC peuvent être consultés sur le site Web suivant: <a href="http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca">http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca</a> ou en composant le 1-866-368-4646 (sans frais).

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client 6D063-144801

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### ANNEXE « C » - EXIGENCES EN MATIERE D'ASSURANCE

#### Assurance de responsabilité civile commerciale

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
- a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
- c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
- d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

6D063-144801

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ wpg108 \end{array}$ 

File No. - N° du dossier WPG-4-37162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# **ANNEXE « D » - BASE DE PAIEMENT**

Le PRIX doit être un prix de lot ferme en dollars canadiens (\$CAN), tout compris, pour toute la durée du contrat. Les tarifs DOIVENT inclure TOUS les coûts (fret et déchargement) afférents à la fourniture des biens conformément a l'annexe A - Besoin. La TPS, si elle s'applique, doit être indiquée séparément sur toutes les factures liées au contrat.

Point	Description	Qté	Unité de distribution	Prix calculé (\$CAN)
1	Ultracentrifugeuse (comme décrite dans le présent document)	1	Lot	\$
	Marque :			
	Modèle :			
	Le prix de lot englobe :  Tous les frais de transport, de livraison et de déchargement, conformément à l'annexe A – Besoin.			
			TOTAL	\$



# RECEIVED

Gouvernement SEP 0 4 2014

Contract Number / Numero du contrat 6D063 14 4801

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS

			LE		ECURITE (LVERS)	7.000	2000	70
Originating Government Department or Organize     Ministère ou organisme gouvernemental d'origin	•	Igency of Canada		2. Branch IDPC	or Directorate / Direction géne	rale ou l	Direction	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de s	sous-traitance	3. b) Name and			ntractor / Nom et adresse du s	sous-trait	ent	
4. Brief Description of Work / Brève description du	travall				The state of the second st			_
Ultra Centrifuge - Tender	1/2				2			
<ol> <li>a) Will the supplier require access to Controlled C Le fournisseur aura-t-ll accès à des marchand</li> </ol>	Goods?					1 4/ 1		Yes
5. b) Will the supplier raquire access to unclassified		ata subject to the	provision	e of the Te	scholad Data Central			Oul
Regulations?						171.		Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des données te sur le contrôle des données techniques?	schniques militaires	non ciassifiées qu	ul sont as	scujetties a	ux dispositions du Règiement			<i>-</i>
6. Indicate the type of access required / Indiquer le	type d'accès reguls							_
6. a) Will the supplier and its employees require acc	The second secon		FIED Info	metion or	negota?	-		
Le foumisseur ainsi que les employés auront-li	s accès à des rense	Ignements ou à c	les blens	PROTÉGI	ÉS eVou CLASSIFIÉS?			Yes Oul
<ul> <li>(Specify the level of access using the chart in (</li> </ul>	Question 7. c)							<b>J</b> ui
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le table 6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleane	au qui se trouve à le	question 7. c)	ecaes to	restricted	account proper No accounts	- Common .	- process	
PROTECTED and/or CLASSIFIED Information	or assets is permitt	ed.						res Dul
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyet	urs, personnel d'ent	etien) auront-ils a	iccès à d	es zones c	l'accès restreintes? L'accès			741
è des renseignements ou à des biens PROTÉC 6. c) is this a commercial courier or delivery requirer	ment with no overnig	nht storage?				- 1 A	lo TY	/es
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrai	son commerciale sa	ins entraposage	de nuit?					Dul
<ol><li>a) Indicate the type of information that the supplie</li></ol>	r will be required to	access / Indiquer	le type d	Informatio	n auquel le fournisseur devra	avoir ac	cés	
Canada		O/OTAN			Foreign / Étranger			
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la								_
No release restrictions Aucune restriction relative	All NATO countri				No release restrictions			
à la diffusion	Tous les pays de	TOTAN			Aucune restriction relative à la diffusion			
Alexander -	1							
Not releasable À ne pas diffuser	1			1				
	1	ļ		ŀ				
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Li	mité à :		1	Restricted to: / Limité à :			
Specify country(les): / Préciser le(s) pays :	Specify country(le	es): / Préciser le (s	) pays :	- 1	Specify country(les): / Précis	er le(s) p	ays:	
	1			1				
	1							
7. c) Level of Information / Niveau d'Information PROTECTED A	NATO UNCLASS	IEIED			DDOTECTED A			-
PROTÉGÉ A	NATO UNCLASS	(A)		- 1	PROTECTED A PROTÉGÉ A			
PROTECTED B	NATO RESTRIC		-	ŀ	PROTECTED B			ı
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSIO			1	PROTÉGÉ B			
PROTECTED C	NATO CONFIDE	1031,000,000		- [	PROTECTED C			- 1
PROTÉGÉ C L CONFIDENTIAL	NATO CONFIDE	NTIEL	님	- 1	PROTÈGÉ C CONFIDENTIAL	닐		
CONFIDENTIAL	NATO SECRET			- 1	CONFIDENTIAL			
SECRET	COSMIC TOP SE	to the Contract of the Contrac		r	SECRET	F		
SECRET	COSMIC TRÈS S	ECRET		L	SECRET			
TOP SECRET TRÈS SECRET	1			1	TOP SECRET TRÈS SECRET			
TOP SECRET (SIGINT)				ŀ	TOP SECRET (SIGINT)			2
TRÈS SECRET (SIGINT)					TRÈS SECRET (SIGINT)			

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä



Contract Number / Numéro du contrat

6D063 14 4801 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

8. Will the sup	PART A (continued) / PARTIÉ A (suite)  8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC Information or assets?  Le fournisseur aura-t-ll accès à des renselgnements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  Viole 1. No 1. Oul 1										
If Yes, India	ate the level of sensitivity:	Land Holl Land									
	native, Indiquer le niveau de sensibilité : plier require access to extremely sensitive INFOSEC Information or assets?	No Yes									
Le fournisse	puer require access to extremely sensitive introduct information of assets? sur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	Non Oul									
Document N	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel ; lumber / Numéro du document ;										
	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B = PERSONNEL (FOURNISSEUR) lei security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis										
io. a) Poisoni		_									
	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECR TRÈS SECI	RET									
		OP SECRET RÈS SECRET									
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS										
	Special comments: Commentaires spéciaux :										
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  REMARQUE: SI plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fo	ouml.									
10. b) May uns	creened personnel be used for portions of the work? onnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	✓ Non Yes									
	vill unscreened personnel be escorted?	No Yes									
	ffirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	Non L_Oul									
	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	************									
INFORMATIO	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS										
11. a) Will the	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	No Yes									
premise	s?	Non LOul									
Le fourt	ilsseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS?										
11 b) Will the	supplier be required to safeguard COMSEC Information or assets?	No TYes									
Le fourt	ileseur sera-t-II tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	V NonOul									
PRODUCTIO	IN .										
1											
11 c) Will the r	reduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	No Yes									
occur at	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises?	No Yes Non Oul									
occur at	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? aliations du fournisseur serviront-eiles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ?	Von Ves Non Oul									
occur at Les inst et/ou Cl	the supplier's site or premises? alations du foumisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	Ves Non									
occur at Les inst et/ou CL INFORMATIO	the supplier's site or premises?  allations du foumisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ?  ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	Non L_Oul									
information	the supplier's site or premises?  allations du fournisseur serviront-eiles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ?  ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Yes Non Oul  No Yes No Oul									
information information in the four classics and the following the second control of the following the four control of the fou	the supplier's site or premises?  allations du fournisseur serviront-eiles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ  ASSIFIÉ?  ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED don or data?  daseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des	Non L_Oul									
information information in the four classics and the following the second control of the following the four control of the fou	the supplier's site or premises?  aliations du fournisseur serviront-eiles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ  ASSIFIÉ?  ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ion or data?	Non L_Oul									
INFORMATION  11. d) Will the sinformation renselge	the supplier's site or premises?  allations du fournisseur serviront-eiles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ  ASSIFIÉ?  ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED don or data?  daseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des	Non L_Oul									

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä'



Contract Number / Numéro du contrat

6D063 14 4801

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART	C - (continue	$d\Omega I$	PAF	TIF	C + (suite)						~~~		-				<b>""</b>
For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(les) and level(s) of safeguarding required at the supplier's																	
	e(s) or premise																
	Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuetiement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.																
"	threath to savegard requise and installations of fourtheseur.																
Fo	For users completing the form online (via the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisles																
Da	ens le cas des i	มช์แร	ateu	rs q	ul remplissent	ie formula	ire en ilg	ne (par inten	net), les répor	1505 BUX	questions	préc	éden	tes s	ont automatic	quement s	aisies
ga da	ns le tableau re	eca;	pitule	iut.		SII	YSANM	CHART /	TABLEAU R	ÉCAPITI	JI ATIF						
						-	MINITO 4 1	OTTAIN !	TABLEAU II								
_												1	_	_			
	Category Categorie		ROTEC			ASSIFIÉD LASSIFIÉ			NATO						COMSEC		
	Catagoria		NOTE	GE.		Didoli ic	TOP	NATO	NATO	NATO	COBMIC		OTECT				TOP
		A	В	C	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET	RESTRICTED	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP		ROTÉC		CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET
					CONFIDENTIEL		TRÉB	NATO	NATO		SECRET		В	c	CONFIDENTIEL		TREE
	41						SECRET	DIFFUSION	CONFIDENTIEL		TRÊS SECRET						SECRET
	nation / Assets		1														
	eignements / Blens action		$\vdash$										_	_			
IY Me	rdin 7	-	-									-		-			
Supp	ort TI										15	_					
Un Lien	ik / Mectronique																
hamma			-								***						
12 01	is the description	on c	of the	wo	rk contained w	ithin this S	RCL PR	OTECTED at	nd/or CLASSI	FIFD?					r	/ No	┌ Yes
i 2. 0/	La description	du t	rava	ll vis	é par la prései	te LVER	S est-elle	de nature PF	ROTEGÉE et/	U CLAS	SIFIÉE?				l.	Non	L Out
	·																
	if Yes, classif; Dans l'affirms	y th	le fo	rm b	y annotating	the top a	nd botto	m in the area	entitled "Se	curity C	assificati	ΙΟΠ".	á	Clas	elfication		
	de sécurité » :						a an ma	dagur ia ura	eau de secui	ILD GEITS	14 6490 11	(HLUI	90 4	Cida	sincation.		
12. b)	Will the docum	enti	ation	atta	ched to this Si	RCL be Pi	ROTECT	ED and/or CL	ASSIFIED?	n de o					ſ	√ No	Yes
	La documentat	Jon	2880	iciée	à la présente	LVERS s	era-t-elle	PROTEGEE	evou CLASS	IFIEE7					ŗ	- Non	L Oui
	if Yes, classify	v th	is fo	rm b	v annotating	the top a	nd botto	m in the area	a entitled "Se	curity C	lassificati	on"	and	indle	cate with		
	sttachments (	e.a.	SEC	RE'	T with Attach	ments).											
	Dans l'affirma	tive	, cla	self	ler le présent	formulali	re en Indi	quant le niv	eau de sécur	ité dans	la case ir	ititul	90 K	Cla	sification		
	de sécurité » : jointes).	eu t	naut	et å	u pas du tom	iulaire et	ınaıquer	qu'ii <b>y a αes</b>	bieces loint	es (p. ex.	JEURE I	ave	C (18)	o bie	164.0		
	Ollicom/.												_	_			



Gouvernement du Canada

# Contract Number / Numéro du contrat 6D063 14 4801

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PAR	TIE D - AUTORISATIO	N			WA-2-3				
13. Organization Project Authority / C	chargé de projet de l'or	ganisme			A A .				
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature	1 achiai				
Fabian, Christie		Program Sur	oport Administrator		Juston				
Felephone No N° de téléphone 204-789-5008	Facsimile No Nº de 204-789-5038	·	E-mail address - Adresse cour christle.fablan@phac-aspc.gc.	Date 2014/09/03					
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme									
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature					
Pucknell, Chad		so							
Telephone No N° de téléphone 204-789-2041	Facsimile No Nº de 204-789-7401	télécopieur	E-mail address - Adresse cour chad.pucknell@phac-aspc.gc.ca	riel	04 Sept. 2014				
15. Are there additional instructions ( Des instructions supplémentaires				t-alles jointee	S? Non Yes				
16. Procurement Officer / Agent d'app	provisionnement								
Name (print) - Nom (en lettres moulé	<b>8</b> \$)	Title - Titre		Signature					
Telephone No Nº de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopleur	E-mail address - Adresse cou	ıntel	Date (h)				
17. Contracting Security Authority / A	utorité contractante en	matière de sé	curité		Ni/11/ 11/)				
Name (printArthranted yelf-3 moulé Contract Security Office Culycka@tpsgc-pl	es) r, Contract Security Di wgsc.gc.ca ex/Téléc - 613-954-417	vision - Titre	a 1	Signature	79/11				
Telephone No Nº de telephone	Facsimile No Nº de	télécopleur	E-mail address - Adresse cou	ırriel	Date Sep 8, 7014				